

## Champs ouverts, habitudes communautaires et villages en alignements dans le nord de la Loire-Atlantique : des micro-sociétés fossilisées dans l'Ouest bocager

Hubert Maheux, conservateur du patrimoine

Au nord de la Loire-Atlantique, le pays de Châteaubriant a été considéré jusque dans la seconde moitié du XXe siècle comme un pays de bocage. Pourtant dans sa partie occidentale, qui correspond au canton de Derval, les paysages ouverts, composés de landes et de champs en lanières non clos, ont été majoritaires jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle, époque à laquelle l'embocagement fut massif. Un habitat rural organisé en rangées constituées de plusieurs logis disposés en alignements était associé à ces champs ouverts dont l'exploitation, qui se maintint jusque dans le troisième quart du XXe siècle, était fortement imprégnée de pratiques communautaires. Une étude de ces micro-sociétés paysannes s'impose avant qu'elles ne s'effacent de nos mémoires.

Located in the north of the department of the Loire-Atlantique, the region of Châteaubriant has been considered until the second half of the twentieth century as a hedged farmland. However, in its western part, corresponding to the township of Derval, the open landscape, made up of moors and unenclosed fields divided into strips, predominated until the second half of the nineteenth century when enclosure became ubiquitous. A rural habitat, arranged in rows comprised of several dwellings called longères, was associated with these open fields. This communal approach to exploitation survived until the third quarter of the twentieth century. A study of these rural micro-societies was necessary to document their historical significance.



Fig. 1 - Carte de l'évêché de Nantes, XVIIIe siècle, détail.  
Collection privée.

Aujourd'hui, après les bouleversements que le monde agricole a connus durant le siècle dernier, appréhender l'histoire des paysages et de l'architecture d'un territoire n'est pas chose aisée. Prenons l'exemple des études sur les paysages du pays de la Mée<sup>1</sup> (nord de la Loire-Atlantique) qui n'évoquent qu'un bocage uniforme voué à l'élevage et parsemé de fermes isolées. Cette lecture contemporaine du paysage est bien éloignée de la vérité historique : un siècle et demi plus tôt, ce territoire présentait une tout autre physionomie avec de notables différences culturelles et paysagères d'est en ouest et du nord au sud (fig. n°1).



Fig. 2 - Sion-les-Mines, alignement du Petit Lorais, XVI<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

A l’occident se trouvent les terres les moins fertiles : le canton de Derval était considéré comme particulièrement pauvre. En témoigne un rapport concernant la commune de Sion, rédigé en 1827 par le comte du Boispéan, sous-préfet de Châteaubriant : « la stérilité du sol est extrême. Je me fais avec peine l’idée de l’existence de nos paysans manquant de pain, souvent même de châtaignes, de bled noir, uniques récoltes du pays... ». C’est dans cette région défavorisée qu’ont longtemps subsisté les paysages ouverts à pratiques communautaires, associés à un type d’habitat organisé en alignements ([fig. n°2](#)), dont nous allons tenter de retracer ici la genèse.

**Champ ouvert et bocage dans le nord de la Loire-Atlantique**

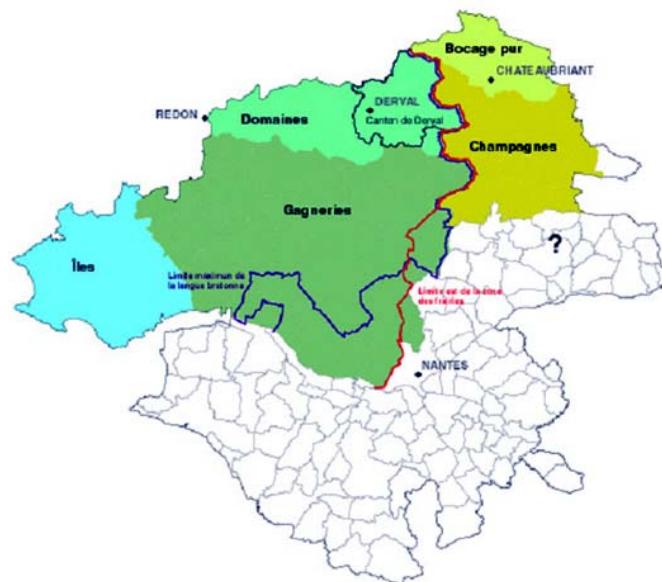


Fig. 3 - Carte des structures agraires dans le nord de la Loire-Atlantique avec les différentes appellations des champs ouverts, la limite des frairies et la limite orientale de la langue bretonne au Xe siècle. Photo Hubert Maheux, droits réservés.

Au nord de la Loire, dans la grande moitié nord-ouest du département de la Loire-Atlantique (fig. n°3), jusqu'au milieu du XIXe siècle, les cultures étaient pratiquées dans des champs ouverts pouvant atteindre jusqu'à 15 hectares, divisés en parcelles en lanières cernées par une haie commune qui les séparait de la lande aux « terres vaines et vagues ». Ces petits openfields sont connus sous le nom de « gaigneries »<sup>2</sup> ou « gagneries » dans le pays de Nantes et de Blain, « d'îles » en Brière et en presqu'île guérandaise, de « bandes » dans le vannetais gallo, de « domaines » sur les confins de l'Ille-et-Vilaine entre Redon et le canton de Derval et enfin de « champagnes » dans le Castelbriantais oriental, où ils se réduisirent assez tôt à l'état de traces<sup>3</sup>. Ces structures agraires ne sont pas inconnues des géographes, dès 1945 Marcel Gautier les a observées dans la presqu'île de Rhuys<sup>4</sup>, Anne-Marie Charaud les a décrites dans la Grande Brière et les marais de Donges<sup>5</sup>, André Meynier les a mises en évidence dans le pays de Redon, et Jean-Marie Palierne et Jean Renard les ont étudiées au nord de Nantes sur la commune de Treillières. Dans le canton de Derval, le cadastre de la commune de Jans, réalisé vers 1840, témoigne de l'importance et de la vitalité de ces structures agraires au milieu du XIXe siècle. En 1980 encore, à la veille du remembrement, les openfields étaient toujours en place, mais noyés au milieu d'un bocage plus ou moins régulier qui avait succédé à la lande.

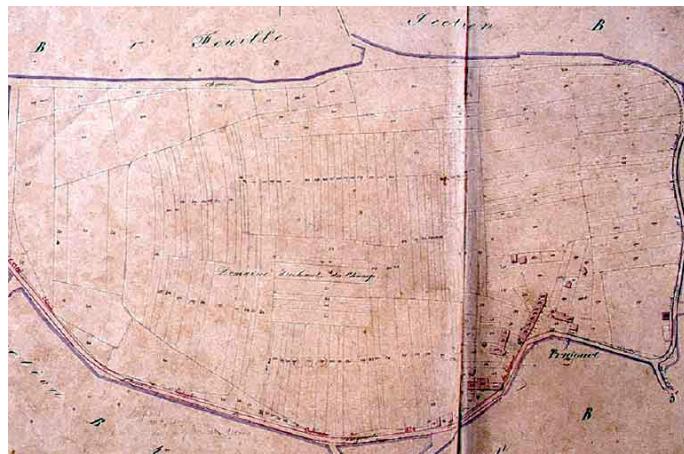


Fig. 4 - Jans, Trigouet, cadastre de 1840, exemple d'habitat en alignement et de champs ouverts disposés en lanières. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

L'exploitation de ce type de parcellaire, récemment pris en compte par les historiens mais dont l'origine très ancienne n'a pas encore été identifiée, était très largement basée sur des pratiques communautaires. Dans l'introduction qu'il donna à la publication du fac-similé du cartulaire de Redon, Bernard Tanguy souligne que ces paysages de champs ouverts sont déjà ceux décrits dans les actes du IX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Dix siècles plus tard, ces usages archaïques apparaissent comme un frein à l'évolution de l'agriculture et plus particulièrement au défrichement des landes comme le souligne Fauchet, notable de Rougé et agriculteur éclairé, dans un article du journal *Le Breton* du 5 juin 1827, « ...Il est dans notre arrondissement (Châteaubriant) quelques communes où le défrichement des landes est assez difficile : ce sont celles où les terres labourables sont disséminées en petites parcelles dans de vastes clos, connus dans le pays sous le nom de domaines, champagnes ou gagneries. Ces clos, cultivés depuis des siècles ne sont fermés qu'après les semaines terminées, et la pâture en devient commune à toute la contrée aussitôt que les récoltes en sont enlevées... »<sup>7</sup>. Les domaines étaient constitués de parcelles en bande, formant de fines lanières (fig. n°4) pouvant avoir moins de 10m de large sur plus de 100m de long et organisées en plusieurs blocs pour faciliter l'assoulement biennal. Ces ensembles de parcelles appelés localement « tournées » étaient constitués en fonction de leur orientation et de leur pente. La présence de bornes n'est pas attestée, les limites étaient matérialisées par une profonde raie de charrue formant rigole. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle les blocs de parcelles étaient ensemencés d'une même céréale, avec semaines et récoltes communes avant la pâture. Nous n'avons pas retrouvé mention dans ce canton d'un troupeau commun au « village », comme il en existait encore au Gâvre au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les champs ouverts occupaient les meilleures terres, probablement les plus anciennement cultivées.



Fig. 5 - Jans, La Grand'Ville, cadastre de 1840, exemple d'habitat en alignement et de champs ouverts disposés en lanières. Photo Bernard Renoux, droits réservés

Ces openfields étaient totalement absents des campagnes situées au nord de Châteaubriant, de Ruffigné à Villepôt, anciennes dépendances du comté de Rennes et le passage des champs ouverts aux champs clos est parfois brutal, comme dans le nord-est du canton de Derval où le territoire de la commune de Sion compte cinquante champs ouverts tandis que la commune voisine de Ruffigné n'en présente aucun. Au sud de Châteaubriant, entre la frontière de l'Anjou et la zone des frairies, « le pays des champagnes » offre des traces d'openfields qui sont en voie d'embocagement depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, dans ces paroisses dépourvues de frairies, l'arrivée des clôtures au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ne se fit pas sans résistance comme en témoigne un procès de 1754 contre la femme d'un laboureur de Saint-Vincent des Landes qui, allant fumer sur une parcelle de « gagnerie » et trouvant une haie sur son chemin, ne doutant pas de son bon droit, avait arraché les palis (dalles de schistes qui constituaient la nouvelle clôture), car depuis des temps immémoriaux il y avait là un droit de passage<sup>8</sup>.

Dans le nord de la Loire-Atlantique comme dans tout l'Ouest de la France, des landes servant de pacages communs étaient associées aux terres de culture et la superficie des terres communes était parfois très étendue : à Jans (fig. n°5), la frairie de Trénou possédait plus de 400 hectares de landes. Au XVIII<sup>e</sup> siècle les vastes landes de la Haute-Bretagne méridionale avaient connu quelques tentatives de défrichement par afféagement, mais les expériences restèrent limitées, les riverains hostiles aux clôtures s'empressant de détruire les talus nouvellement construits<sup>9</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, à partir de la Restauration, des investisseurs mieux organisés, issus du commerce nantais, souvent anciens propriétaires à Saint-Domingue, enclosent et mettent en culture des surfaces plus étendues afin de créer des métairies au milieu des landes, contre la volonté des anciens usagers qui firent tout pour s'y opposer. Ainsi en 1827 à Lusanger, les consorts de la frairie de la Rivière, soutenus par Gascher du Val, châtelain

de la Galotière, firent un long procès à un certain Dupuy, négociant à Nantes, pour s'opposer à la création sur leur terres communes des métairies du Verger et de Sainte-Marie, qui furent à plusieurs reprises assiégées et endommagées par les habitants en colère<sup>10</sup>. Quelques années plus tard, dans le canton voisin de Nozay, Charles Haetjens et Jules Rieffel, qui révolutionna l'agriculture en Bretagne au XIXe siècle, eurent les mêmes soucis pour le défrichement des landes du domaine de Grand-Jouan<sup>11</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, la loi de 1850 sur l'obligation du partage des communs mit fin à ces coutumes ancestrales qui faisaient obstacle aux progrès de l'agriculture.



Fig. 6 - Sion-les-Mines, La Fouaye, porche d'entrée du manoir, premier quart du XVIe siècle. L'édifice est situé au cœur de champs clos mais les écarts qui dépendaient de la seigneurie, dont le Petit Lorais, situé à un kilomètre, possédaient des finages ouverts et laniéres. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Il semble que la persistance de ces pratiques communautaires soit liée à l'existence des frairies. En effet, ces institutions propres à la Bretagne péninsulaire étaient implantées dans une grande zone occidentale de la Loire-Atlantique, limitée à l'est par une ligne joignant la bordure orientale du canton de Derval au cours de l'Erdre jusqu'à Nantes, au sud par l'estuaire de la Loire, frontières au-delà desquelles s'étendaient les champs ouverts. Les paroisses y étaient divisées en frairies, chacune d'elles étant placée sous la protection d'un saint que l'on vénérait à l'origine dans une chapelle, chef-lieu administratif du groupe social. Le territoire de la frairie comportait généralement plusieurs écarts et ne correspondait jamais aux limites des fiefs seigneuriaux, ce qui pourrait bien attester une mise en place de cette division territoriale antérieurement à la féodalité (fig. n°6). Dans le canton de Derval, beaucoup de chapelles frairies ont disparu, d'autres ont été annexées par le pouvoir seigneurial comme l'ancienne chapelle Saint-Guénolé de la frairie du Foy des Bois à Derval, qui devint la chapelle Saint-René de l'imposant château construit par la famille de la Haie-Jousselin au milieu du

XIXe siècle pour remplacer une maison noble reconstruite au début du XVIIe siècle. Les chapelles Saint-Dulien du Trépas à Jans et Saint-Joseph de Queneux à Sion sont les deux seuls édifices cultuels de hameau qui subsistent. L'architecture de ces chapelles était très simple, de plan rectangulaire et n'abritant qu'un seul autel, elles étaient construites comme les maisons rurales, en maçonnerie de grès et de schiste et comportaient peu d'ouvertures : une porte à claveaux, une baie éclairant le chevet, parfois de petites baies sur les murs gouttereaux. Mais dans cette région, la disparition de ces chapelles ne mit pas en péril l'existence de la frairie dont l'organisation sociale, bien qu'amputée d'une grande partie de ses pouvoirs, subsista jusqu'au milieu du XXe siècle. Les frairies d'Avessac, étudiées au début du siècle par le marquis de l'Estourbeillon<sup>12</sup> étaient des communautés morales dotées d'un pouvoir juridique et possédant des biens communs (landes, chênaie, prairies, fours, chapelle...). Cette petite démocratie rurale élisait un chef, le marguillier, qui représentait ses consorts devant l'administration pour l'achat et la vente des communs et décidait de la date des semaines, des récoltes et de la vaine pâture. Il est intéressant de noter qu'à l'exception de la zone proche de la Loire, la limite orientale des frairies semble se superposer à celle de l'extension maximale de la langue bretonne vers l'est et qu'une partie des saints patrons vénérés par ces groupes humains sont d'origine celtique. Cette limite a été confirmée par les travaux récents de Jean-Yves Lemoing sur les noms de lieux bretons en Haute-Bretagne. A Derval, quatre des huit frairies portent le vocable d'un saint d'origine celtique, saint Méen, saint Billy, saint Glen, saint Guénolé, également patron de la paroisse voisine de Pierric, où, selon Bernard Tanguy, Guénolé a été substitué à Guengar qui avait été établi dans cette contrée au VIe siècle par les premiers émigrants bretons. Ces vocables semblent attester une présence bretonne ancienne dans cette zone orientale de la province. Il faut également noter que le territoire actuel du canton de Derval correspond à l'extrême orientale des biens fonciers de l'abbaye de Redon au IXe siècle, les paroisses de Lusanger, Derval et la paroisse disparue de Cornou sont citées à plusieurs reprises dans les actes de son cartulaire<sup>13</sup>. Quant à la petite commune de Mouais, son territoire, démembré de la grande paroisse de Fougeray, fut donné en 853 à l'abbaye par Erispoë, roi de Bretagne. Aujourd'hui la toponymie porte l'empreinte de cette influence : c'est en effet dans cette zone s'étendant de part et d'autre de la Vilaine que les openfields portent le nom de « domaines ». Au XXe siècle, la frontière entre les deux structures agraires correspondait également à une limite linguistique entre deux variantes du gallo<sup>14</sup> ou encore entre deux usages locaux concernant les baux : à l'est l'échéance était fixée à la Toussaint et à l'ouest, dans le canton de Derval, à la Saint-Michel.



Fig. 7 - Sion-les-Mines, logis du manoir de la Fouaye, reconstruit au XVII e siècle. Il illustre la modestie des logis nobles de cette région aux terres pauvres. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Ces structures communautaires ont également laissé des traces dans l'habitat. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, époque du grand défrichement des landes, l'habitat rural de ces pays était groupé en écarts, « les villages », à l'exception des métairies nobles, proches du manoir (fig. n°7) ou isolées au milieu de leurs terres, probablement restructurées à partir de la fin de l'époque médiévale. Le toponyme de « domaine » utilisé pour désigner les parcelles de bocage régulier que l'on observe sur les cadastres réalisés vers 1840 à proximité des anciens manoirs des Thénaudais à Jans et de la Kirielle à Mouais témoigne de ces anciennes transformations agraires. En revanche, les « villages », associés aux champs ouverts, sont formés d'un ou de plusieurs alignements comportant plusieurs unités d'habitat. Pour la Loire-Atlantique, les plus beaux exemples se trouvent dans l'ouest du pays de la Mée, dans le pays de Redon, en Brière et dans le pays guérandalais.

Tous ces alignements présentent une succession d'habitations composées d'une ou de deux pièces, mais leur aspect varie selon le terroir : elles sont construites en moellons ou en pisé, chaulées, et couvertes de roseaux en Brière ou dans la presqu'île guérandalaise, en granite, à pignons parfois découverts et coiffées de chaume ou de bourre dans le pays nantais, en bauge et couvertes d'ardoise dans le pays de Blain, en grès et schiste, couvertes d'ardoise dans l'ouest du pays de la Mée et dans le pays de Redon.

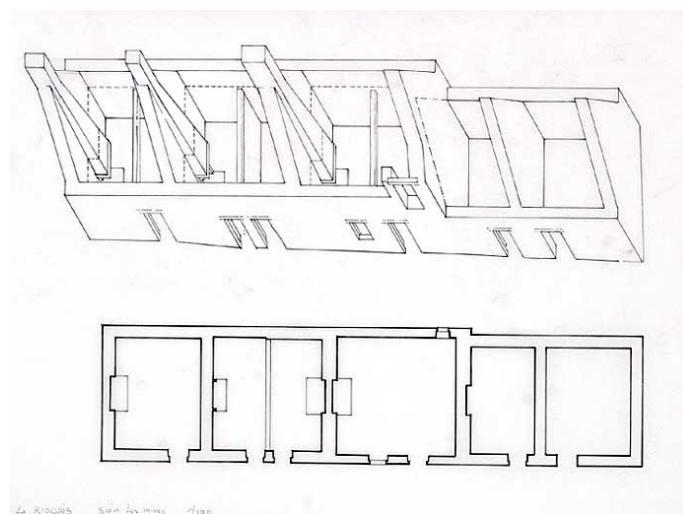


Fig. 8 - Sion-les-Mines, plan de l'alignement composé de cinq logis, XVIIIe et XIXe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Dans le canton de Derval, les alignements appelés localement « rangées » ou « rues », liées aux « domaines » et généralement orientées au sud, se composaient d'une succession de logis en maçonnerie, le plus souvent à pièce unique (fig. n°8). L'existence d'une chambre sans feu était déjà un signe d'aisance. Ces alignements constitués généralement de trois à cinq logis peuvent parfois en comporter jusqu'à dix et atteindre plus de 100m de long comme au Petit Lorais dans la commune de Sion. La pièce à feu a le plus souvent une superficie de 30 à 45m<sup>2</sup> avec une largeur en façade de 5 à 7m, la profondeur est d'environ 6 mètres à l'intérieur et les murs ont une épaisseur de 70 à 80 cm. La chambre, quand elle existe, dépasse rarement 3,5m de large et s'étend sur 10 à 20m<sup>2</sup>. En dépit de l'exiguïté de ces logements, on a depuis longtemps l'habitude de les diviser, comme en témoignent des actes notariés de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle dressés à l'occasion de successions. Les chambres sans feu sont tout d'abord séparées du logis. Ainsi en 1654 au « village » de la Venourais en Derval, lors du partage des biens d'un notaire seigneurial, maître Rolland Lefevre, «la chambre de Morin», « joignant le dit chaufaige », est séparée. Dans le même acte, une ancienne maison de prêtre est également divisée, d'un côté « la vielle maison de Collin où autrefois demeurait don Julien Couppé, contenant vingt-deux pieds » et de l'autre « la chambre de Collin qui joint la maison de feu missire don Julien Couppé, ladite chambre contenant dix pieds et demy, rue au devant jardin au derrière. ». A la fin du XVII<sup>e</sup> et dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, il arrive même couramment que l'on sépare la salle en deux, par exemple en 1673 à Tremblay en Sion lors de la succession de Jean Guillet la maison est partagée par moitié, au « village » de la Grandville à Jans en 1779, on forme un lot d'une « moitié de la maison principale construite de massonnes et couverte d'ardoises, le costé d'occident où sont ses portes, contenant de superficie la dite moitié huit pieds et demy (2,80m en façade) et en fond, rue au devant au derrière vingt pieds et demy », et un second lot de « sept pieds de superficie de maison (2,30m en façade) construite de massonne et couverte d'ardoise avec cheminée » auquel on joint « deux étables de pallis couvertes de bourre superficie de 16 pieds » (5,28m en façade) et enfin au « village » de Nillac en Derval le six brumaire an VII, on distrait « une partie de maison construite de massonne d'une superficie de huit pieds (2,64m) » d'une « étable construite de pallis couverte de bourre sur une pâture »<sup>15</sup> (fig. n°9).



Fig. 9 - Sion-les-Mines, l'alignement de la Riodais en 2002. La destruction des souches de cheminées brouille la lecture du mode d'habiter traditionnel. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

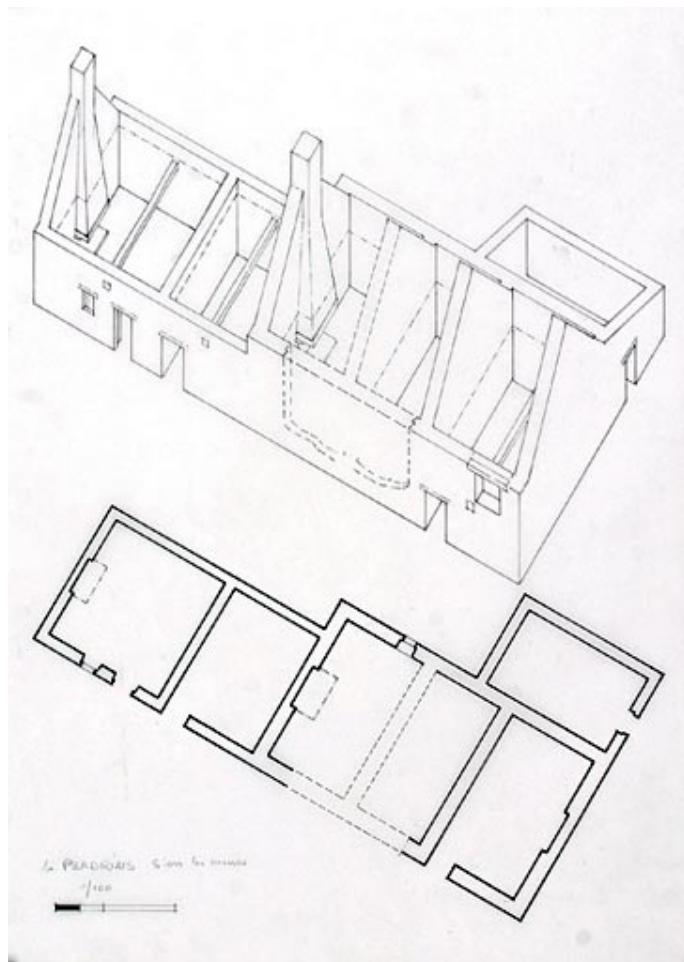


Fig. 10 - Sion-les-Mines, plan du petit alignement de la Perdriais qui comporte deux logis-étable du XIXe siècle et un ancien logis du XVIIIe siècle transformé en étable. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Quand une maison est ainsi divisée, il arrive que l'on construise une cheminée dans la partie qui en est dépourvue en prenant appui sur le mur, ce cas de figure peut encore être observé à la Rioudais à Sion-les-Mines (fig. n°10).

Ces alignements avaient succédé dans le courant du XVIIe siècle à un type d'habitat en matériaux précaires dont nous savons peu de choses, mais dont des exemples ont dû subsister jusqu'au XIXe siècle, comme le laissent penser les huttes mentionnées par Pinson en 1853 dans son *Dictionnaire des lieux habités de Loire-Atlantique*, dans la commune de Sion. A Saint-Just, sur l'autre rive de la Vilaine, une vingtaine de kilomètres plus à l'ouest, il est fait mention au XIXe siècle de maisons, «genre de huttes faites de pierres plates et de branches tordues enduites de terre ». Sur la commune voisine de Pipriac, des maisons en branches tressées enduites de terre et pignon en pierre ont subsisté jusque dans le deuxième quart du XXe siècle<sup>16</sup>. A Derval, la dernière maison de palis n'a été détruite qu'à la fin des années 1970, lors de la construction de la voie rapide Nantes-Rennes et la dernière petite maison de terre située aux abords du village de Croquemaïs, photographiée par le service de l'Inventaire en 1992 lors d'une opération d'urgence est tombée dans les dernières années du XXe siècle.

La construction des habitations en alignement est loin d'être historiquement homogène, les unités les plus anciennes peuvent remonter au XVIIe siècle alors que les plus récentes ont été bâties au début du XXe siècle. Dans les exemples les plus anciens, la façade comportait une porte et souvent une fenêtre de dimensions réduites. Parfois, une porte-haute faiblement passante et couverte d'un pan donnait accès au comble à surcroît dont la hauteur diminue au cours du XIXe siècle. A la même époque, les portes-hautes, plus importantes, d'abord en moellons de grès puis agrémentées de brique, se généralisent.



Fig. 11 - Marsac-sur-Don, alignement de la Colle, détail, baie à meneau d'un logis de paysan aisé, première moitié du XVIIe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Les constructions les plus anciennes sont identifiables car elles comportent des baies à encadrements de schiste (fig. n°11) en pierre de taille. Leur ornementation est empruntée au vocabulaire savant de l'architecture des manoirs et des maisons de notables : chanfreins, accolades et plus rarement meneaux ornent les fenêtres, quand elles existent<sup>17</sup>.

Ces exemples semblent avoir été plus nombreux comme le prouvent les remplois observés dans des appareillages de la seconde moitié du XIXe siècle et du début du XXe siècle (fig. n°12).

Dans cette région, l'usage du schiste dans l'encadrement des baies a été délaissé vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour renaître dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, contrairement au pays de Redon voisin où il ne s'est jamais interrompu. Les datations sur les linteaux, dont on rencontre des exemples plus à l'est, dans les paroisses ayant appartenu au comté de Rennes sur les confins du haut Anjou (Villepôt et Soudan), sont ici inexistantes. En revanche, les ardoises du linolet percées au clou portaient souvent des dates parfois fort anciennes, certaines remontant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces éléments ont disparu dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Les portes à plate-bande à claveaux soulignée d'un larmier sont ici plus rares et semblent plutôt réservées à des bâtiments plus nobles : dépendance du manoir de la Fouaye, métairie noble du Lorais et des Ormes d'à Haut (aujourd'hui détruite) à Sion, ancien presbytère du Vieux Bourg de Lusanger (détruit en 1993). A partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'usage du linteau de bois devient courant, une même poutre servant parfois pour la porte et la fenêtre ; les exemples les plus savants comportent un délardement, influence probable du pays rennais qui a beaucoup utilisé cet élément de décor. Les piédroits des baies sont traités en moellons de schiste ou de grès, parfois recouverts d'un enduit de terre, mais toujours chaulés, soulignant les ouvertures d'une bordure blanche lumineuse et hygiénique qui se détachait sur l'appareillage de moellons gris ou noir. Souvent, on peignait une croix au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre pour protéger la maisonnée du mauvais sort. Quelques rares maisons comportaient des murs gouttereaux en palis comme en témoigne un acte de 1755 qui décrit au village du Haut-Guindret à Jans « un petit étage de maison construite de massone (pour les pignons) couverte d'ardoises, un plancher de terre, sans cheminée, close de palis de chaque côtés, contenant par le devant vers midy neuf pieds et demy (3,10m), avec issue au devant et jardin au derrière ...plus un toit construit de grandes pierres couvert de bourre contenant dix sept pieds (5,60m)...».



Fig. 12 - Marsac-sur-Don, alignement de la Colle, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Traditionnellement la maison est fermée par une porte pleine ornée de gros clous de bois, à laquelle on préféra ensuite un portillon ouvrant vers l'extérieur, « le husset », qui laisse passer la lumière du jour et interdit l'accès aux animaux domestiques. La petite fenêtre, très souvent munie de barreaux, parfois d'une grille de fer, était jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle fermée de l'intérieur par un volet de bois qui fut remplacé progressivement par une huisserie portant généralement quatre carreaux de verre. Mais l'habitude d'obstruer ces petites baies avec de la paille ou du foin durant l'hiver a survécu jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. La façade postérieure,

exposée au nord, comportait souvent un jour en forme de meurtrière et une porte donnant accès au jardin. Par la suite on y adossa un appentis, dont la construction se généralisa au XIX<sup>e</sup> siècle. Il servait de cellier, de réserve ou, plus rarement, d'abri pour les animaux. A l'arrière, les jardins étaient parfois clos par des plaques de schistes, ou « palis », issues des carrières voisines.

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les toits étaient couverts d'épaisses ardoises locales. Des ardoisières existaient dans toutes les communes du canton mais les plus importantes étaient situées au nord-ouest du bourg de Derval et s'étendaient sur la commune de Pierric où elles formaient un véritable bassin minier, fournisseur de la ville de Rennes dès le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Les ardoises de tailles différentes, posées selon la technique dite à pureau décroissant, grandes ardoises vers le bas et petites ardoises vers le haut, étaient fixées aux lattes par des chevilles de bois. Le linolet que nous avons déjà évoqué était souvent constitué d'ardoises découpées en pointe ou plus rarement en écaille, formant un élégant faîtage dentelé.



Fig. 13 - Derval, le Coudray, cheminée à faux manteau de schiste de la salle du logis seigneurial, XVI<sup>e</sup> siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Passée une plaque de schiste qui servait de seuil, le sol de la maison était de terre battue. Ce sol était régulièrement refait avec de l'argile neuve, « foulgeries de place » qui constituaient autant d'occasions de réjouissances aux habitants du village. Les murs couverts d'un enduit de terre mêlée d'une herbe de lande, la « guanche » ou « guinche », et peints à la chaux étaient parfois percés de niches servant de placards, disposées de part et d'autre de la cheminée. Plus rares sont les grands placards, à trois ou quatre étagères de schiste, disposés sur les murs gouttereaux souvent à droite de la porte donnant sur la rue. Dans les maisons les plus riches, ces ouvertures, grandes ou petites, étaient fermées par des volets de menuiserie soigneusement panneaués. Au XIX<sup>e</sup> siècle, signe de confort, on a parfois installé dans l'embrasure de la fenêtre une dalle de schiste creusé, « la pierre d'évier », percée et reliée à un tuyau d'égout permettant l'évacuation de l'eau dans la rue.



Fig. 14 - Sion-les-Mines, cheminée à faux manteau de bois d'un logis en ruine de l'alignement du Petit-Lorais, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Photo Bernard Renoux, droits réservés.

La cheminée (fig. n°13) est l'élément de prestige de la maison, et sa forme directement inspirée de la cheminée manoriale : de belle taille, à grande hotte droite débordant dans la pièce, elle comportait généralement un linteau de bois, plus rarement de schiste, et était soutenue par des corbeaux plus ou moins ouvrageés, ornés de deux à cinq quarts-de-rond (fig. n°14). Dans certains cas, la hotte servait de support à un vaisselier en bois.



Fig. 15 - Sion-Les-Mines, cheminée à faux manteau de bois d'un logis sans fenêtre de l'alignement de la Riodais, fin XVIIIe ou début du XIXe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Dans le dernier quart du XIXe siècle, on vit apparaître des cheminées en schiste de dimensions réduites, dont les tablettes, les corbeaux et les jambes étaient sculptés en série dans les carrières de Nozay et peut-être de Saint-Vincent-des-Landes (fig. n°15). Le mobilier était réduit à peu de choses : table, bancs, lits, coffres, armoires et, dans un angle de la pièce, la meule domestique posée sur un support de menuiserie. Ces objets, composés de deux cylindres de granite superposés, mus par un bâton fiché dans une poutre du plafond et relié à la meule supérieure, ont été occasionnellement utilisés dans cette région, jusqu'au milieu du XIXe siècle, pour moudre la farine de blé noir. Les seigneurs avaient pourtant tenté de les faire disparaître. Ainsi vers 1740, celui de Sion, le comte de Mayneuf, décida d'en interdire l'usage (comme il l'avait déjà fait dans le pays de Rennes où était situé son fief principal) au profit de ses moulins seigneuriaux<sup>19</sup>. La population, dirigée par un prêtre de la paroisse, se souleva et engagea un procès devant le parlement dont elle sortit victorieuse. Le seigneur dut retourner dans son hôtel rennais et les paysans continuèrent d'utiliser leurs meules domestiques. Si l'on en croit l'abbé Moysan dans son *Histoire de Sion* écrite au milieu du XIXe siècle c'est notamment durant les messes dites à la chapelle Saint-Joseph de Queneux, qui jouait le rôle de chapelle frairienne, loin de l'église paroissiale, que le prêtre Fournet haranguait les fidèles contre les projets du seigneur<sup>20</sup>.

Dans ces modestes demeures, outre la cheminée, le plafond est considéré comme un élément de décor. Il comporte une grosse poutre de chêne bien équarrie qui soutient des solives. Les

maisons à haut surcroît sont pourvues d'une seconde poutre, placée sous l'arase du mur, parallèlement à la première pour soutenir l'unique ferme de la charpente. Dans certaines maisons de la seconde moitié du XVIIe siècle appartenant à la typologie ancienne, les angles inférieurs des poutres sont ornés d'un chanfrein ponctué à intervalles réguliers de motifs en pointe-de-diamant (la Goulnais en Lusanger et le Grippais en Sion, un exemple est également connu dans une métairie à la Bégouinais en Lusanger), décor déjà identifié dans le pays de Rennes et daté du XVIIe siècle. Dans les terres vaines et vagues appartenant à la communauté villageoise, poussaient des chênaies qui constituaient de belles réserves pour le bois d'œuvre. Le sol du grenier est souvent constitué de « terrasses » de petites planchettes de châtaigner disposées perpendiculairement aux solives, « les barasseaux », formant une armature que l'on enrobe d'une épaisse couche d'argile mêlée de paille et de « guinche » pour former une quenouille. La confection du torchis fait également l'objet d'un travail en commun où les hommes piétinent l'argile mouillée, dansant en se tenant le bras au son de leurs propres chants, comme en témoigne l'enquête menée au Gâvre par le musée des Arts et Traditions populaires en 1944<sup>21</sup>. Durant la seconde moitié du XIXe siècle, les plafonds de « terrasses » se font plus rares au profit du plancher qui se généralise. Généralement le grenier est accessible depuis l'intérieur de la maison grâce à une échelle « volante » donnant accès à une trémie placée à proximité de la porte principale et le plus souvent fermée par un panneau de bois amovible. Le grenier appelé localement « sena » sert à entreposer les céréales, les châtaignes, les paquets de filasse de lin et de chanvre. Il peut aussi être utilisé comme chambre d'appoint. A la fin du XVIIIe siècle, des maisons non doublées sont encore signalées dans les actes notariés (à la Grandville à Jans, en 1779, on décrit « une maison construite de massonne, couverte d'ardoises, avec cheminée, non doublée, appelée la duvant, contenant de superficie dix-sept pieds »( 5,60m en façade) et dans un autre lot du même partage, à Guindret, dans la même paroisse, « huit pieds de superficie de maison (2,64m) construite de massone et couverte d'ardoises, sans pignon ni doublage garnie de cheminée dans la longère du devant ». Les chambres et les rares granges sont souvent simplement doublées de perches (**fig. n°16**) utilisées pour retenir le foin. L'existence d'un grenier de construction soigné est à remarquer, car dans le pays nantais et sur les confins de la Brière<sup>22</sup>, les maisons rurales en furent dépourvues jusque dans la première moitié du XIXe siècle, ce qui pourrait expliquer la persistance de l'usage du coffre à grain que l'on trouve en grand nombre jusqu'au début du XXe siècle dans les intérieurs paysans de ces régions<sup>23</sup>.



Fig. 16 - Sion-les-Mines, alignement de la Riodais, étable doublée de perches, première moitié du XIXe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

**Maison longue dans la longère du Petit Lorais (Sion-les-Mines)**

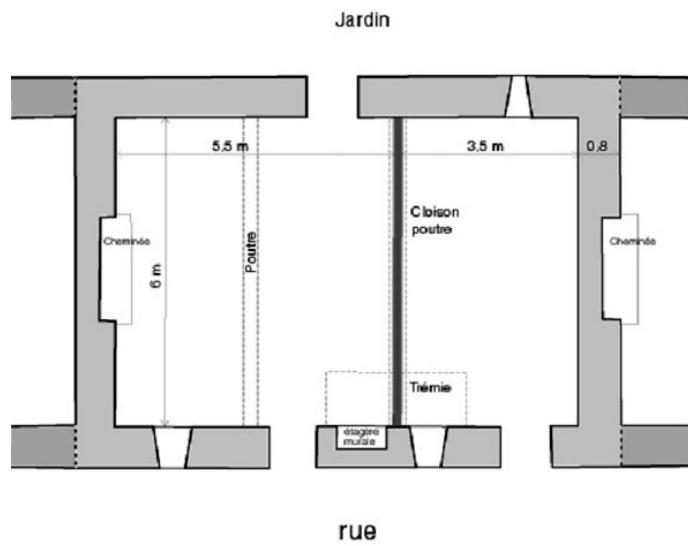


Fig. 17 - Sion-les-Mines, plan d'une maison longue dans l'alignement de la Riodais, organisation datant de la fin du XVIIIe siècle. Photo Hubert Maheux, droits réservés.

La succession des logis est parfois interrompue par une ancienne unité transformée en étable, mais c'est souvent aux extrémités des rangées que des bâtiments furent construits à la fin du XIXe et au début du XXe siècle pour abriter les animaux. Dans certaines maisons longues, une pièce d'habitation et une étable, séparées par une cloison de planches ou un mur, viennent de temps en temps s'intercaler dans l'alignement des logis (fig. n°17). Certains logis très étroits (3,50m) ne comportent pas de fenêtre ; seule la porte pleine, ouverte pendant la journée apportait la clarté. On continua à construire ce type de logement jusque dans la première moitié du XIXe siècle comme le prouve le petit logis étable de la l'alignement de la Riodais en Sion-les-Mines.



Fig. 18 - Sion-les-Mines, la Perdriais, vestige d'une dépendance en palis de schiste située à l'extrême de l'alignement. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

L’usage le plus courant était de construire les dépendances en vis-à-vis de la façade exposée au sud, de l’autre côté de la rue, espace commun de circulation. Elles sont généralement réalisées en matériaux précaires à l’exception des « toits construits de paux de pierres et couverts de bourre », si souvent décrits dans les actes notariés. Il s’agit de petits abris aux parois en palis de schiste, posés verticalement, avec une toiture constituée de « guanche » et d’une bruyère appelée localement « bricaine » (fig. n°18).



Fig. 19 - Sion-les-Mines, le Petit-Lorais, ruine d'une dépendance servant de grange et d'étable, située en face de l'alignement, XIXe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Le reste des constructions était constitué de hangars de type loge, à structure en perches de châtaigner avec parois de genêts et couverture de paille ou de bourre. Modestes dépendances

qui sont à mettre en rapport avec le faible bétail existant sur ces exploitations, quelques vaches, un ou deux porcs et des moutons qui pâtraient dans la lande. A proximité s'entassaient en plein air les maigres tas ou « barges » de paille, de foin, de bois, d'ajoncs et de bruyère utilisés pour la litière des animaux et pour assainir la rue toujours boueuse durant l'hiver (fig. n°19). L'ajonc broyé était également utilisé pour nourrir les bêtes. Après la disparition des landes naturelles les petits paysans de la région continuèrent à pratiquer des semis d'ajonc jusqu'au milieu du XXe siècle.

Avant le XIXe siècle les puits étaient rares, on allait puiser l'eau à la fontaine ou au « doué », simple trou d'eau creusé dans l'argile, parfois bordé en partie d'un petit muret recouvert de palis. Cette modeste mare étaient également utilisée pour laver le linge et abreuver les animaux. Contrairement au pays nantais et à d'autres régions de Haute-Bretagne, les fours communs sont rares. Il faut souligner qu'ici, galettes et bouillies de blé noir furent longtemps la base de l'alimentation. Les fours individuels, souvent à l'écart des bâtiments, qui sont aujourd'hui avec les croix de chemin emblématiques de ce qu'il est convenu d'appeler le « petit patrimoine », ne se sont multipliés qu'à la fin du XIXe et dans le premier quart du XXe siècle. La généralisation de la culture du pommier, à partir du XVIIe siècle, entraîna la construction de pressoirs pour abriter le long fût, d'abord dans les maisons nobles et dans quelques métairies, puis dans les écarts où, bien que propriété privée, ils étaient utilisés par l'ensemble des habitants. A partir du XIXe siècle, pour piler les pommes avant de les presser, on a installé des moulins à bêtes constitués d'auges circulaires en granit dans lesquelles les pommes étaient broyées par une roue, généralement en bois, fixée à un axe actionné par un cheval ou une paire de bœufs. Ces pressoirs importés du pays nantais ou de la région de Redon étaient des équipements coûteux, rares dans les « villages » et utilisés en commun. Dans cette région, jusqu'au XXe siècle, il n'y avait pas de verger et l'on plantait les pommiers dans les parcelles de cultures sur lesquelles on trouvait souvent une rangée de ces arbres.

Les contraintes pesantes de la société communautaire poussèrent les paysans les plus aisés à s'éloigner du groupe pour aller construire à l'écart, désorganisant l'ordonnance des villages. Le phénomène s'accéléra avec l'application sous le Second Empire du partage obligatoire des communs. Le défrichement des landes à grande échelle et le développement du bocage amena de nouvelles méthodes de culture et mit en péril l'ancien système communautaire. Seuls les paysans les plus modestes continuèrent, jusque dans le troisième quart du XXe siècle, à vivre dans les alignements et à exploiter les rubans de cultures des domaines. Il a fallu le bouleversement du remembrement pour que s'effacent totalement les dernières traces de ces structures agraires millénaires. Aujourd'hui, beaucoup ont disparu et celles qui subsistent sont très remaniées; bientôt il ne restera plus aucune trace matérielle de l'existence de ces sociétés rurales de Haute-Bretagne qui avaient pourtant survécu à travers les âges. Comme le soulignait Marcel Gautier il y a plus de cinquante ans, « les problèmes de géographie agraire en Bretagne sont loin d'être éclaircis. Préalablement à tout essai d'explication, la tâche s'impose d'un inventaire des types de paysages ruraux et des pratiques agraires ».

## Table des illustrations

Fig. 1 - Carte de l'évêché de Nantes, XVIIIe siècle, détail. Collection privée.

Fig. 2 - Sion-les-Mines, alignement du Petit Lorais, XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 3 - Carte des structures agraires dans le nord de la Loire-Atlantique avec les différentes appellations des champs ouverts, la limite des frairies et la limite orientale de la langue bretonne au Xe siècle. Photo Hubert Maheux, droits réservés.

Fig. 4 - Jans, Trigouet, cadastre de 1840, exemple d'habitat en alignement et de champs ouverts disposés en lanières. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 5 - Jans, La Grand'Ville, cadastre de 1840, exemple d'habitat en alignement et de champs ouverts

Champs ouverts, habitudes communautaires et villages en alignements dans le nord de la Loire-Atlantique : des micro-sociétés fossilisées dans l'Ouest bocager disposés en lanières. Photo Bernard Renoux, droits réservés

Fig. 6 - Sion-les-Mines, La Fouaye, porche d'entrée du manoir, premier quart du XVIe siècle. L'édifice est situé au cœur de champs clos mais les écarts qui dépendaient de la seigneurie, dont le Petit Lorais, situé à un kilomètre, possédaient des finages ouverts et laniérés. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 7 - Sion-les-Mines, logis du manoir de la Fouaye, reconstruit au XVIIe siècle. Il illustre la modestie des logis nobles de cette région aux terres pauvres. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 8 - Sion-les-Mines, plan de l'alignement composé de cinq logis, XVIIIe et XIXe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 9 - Sion-les-Mines, l'alignement de la Riodais en 2002. La destruction des souches de cheminées brouille la lecture du mode d'habiter traditionnel. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 10 - Sion-les-Mines, plan du petit alignement de la Perdriais qui comporte deux logis-étable du XIXe siècle et un ancien logis du XVIIIe siècle transformé en étable. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 11 - Marsac-sur-Don, alignement de la Colle, détail, baie à meneau d'un logis de paysan aisé, première moitié du XVIIe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 12 - Marsac-sur-Don, alignement de la Colle, XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 13 - Derval, le Coudray, cheminée à faux manteau de schiste de la salle du logis seigneurial, XVIe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 14 - Sion-les-Mines, cheminée à faux manteau de bois d'un logis en ruine de l'alignement du Petit-Lorais, XVIIIe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 15 - Sion-les-Mines, cheminée à faux manteau de bois d'un logis sans fenêtre de l'alignement de la Riodais, fin XVIIIe ou début du XIXe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 16 - Sion-les-Mines, alignement de la Riodais, étable doublée de perches, première moitié du XIXe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 17 - Sion-les-Mines, plan d'une maison longue dans l'alignement de la Riodais, organisation datant de la fin du XVIIIe siècle. Photo Hubert Maheux, droits réservés.

Fig. 18 - Sion-les-Mines, la Perdriais, vestige d'une dépendance en palis de schiste située à l'extrémité de l'alignement. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

Fig. 19 - Sion-les-Mines, le Petit-Lorais, ruine d'une dépendance servant de grange et d'étable, située en face de l'alignement, XIXe siècle. Photo Bernard Renoux, droits réservés.

## Notes

1 - **Construire en Loire-Atlantique**, plaquette réalisée par le C.A.U.E. et publiée par le Conseil Général, 39 p. « Le pays de la Mée a un paysage de bocage aux terres acides [...] La taille des exploitations est assez grande avec le plus faible morcellement de la Loire-Atlantique. La campagne est ponctuée par ces longues maisons marquant le territoire d'exploitation. L'isolement de chaque métairie tend à resserrer la vie du groupe familial qui échange peu avec la communauté en dehors des jours de foire et de marché et du dimanche. ».

2 - Le terme gaignerie est utilisé dans la France de l'Ouest, mais recouvre des sens différents : en Basse-Bretagne il est utilisé dans le Léon dans des inventaires après décès du XVIIe siècle pour désigner des parcelles en culture mais pas obligatoirement ouvertes : « la gaignerie de bled noir et suite de trempe et bois sur les fossés dans Parc Nevez » dans l'inventaire de François Cariou du village de Trégompez à Sainte-Sève en août 1735. Site <http://ancetresmeuniers.free.fr/genealogie/gene-divers/inv-cariou.html>

3 - Des reliquats d'openfield portant le nom de champagne, attestés dans des actes notariés des XVIIe et XVIIIe siècles sont encore visibles sur le premier cadastre, réalisé vers 1840, des communes de Moisdon (près du village de la Gagnerie) et du Grand-Auverné (près du village de Villeneuve).

4 - GAUTIER, Marcel. Pseudo-pratiques communautaires en Bretagne méridionale. **Annales de Bretagne**, t. 52 Rennes, 1945.

5 - CHARAUD, Anne-Marie. L'habitat et la structure agraire de la Grande Brière et des Marais de Donges. **Annales de géographie**, t. 57, 1948, p. 119-130.

6 - **Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon**, introduction d'Hubert GUILLOTTEL, André CHEDEVILLE et Bernard TANGUY. Rennes : AHID, 1998.

7 - René BOURRIGAUD relève que « Dans l'un des premiers recueils d'usages locaux existant, daté de

1845, Neveu-Derotrie énumère trois catégories de terres où l'on pratique la vaine pâture [...] dont les terres de gagnerie, vastes champs appartenant à plusieurs par portions divisées mais non closes. », et cite à ce propos la plupart des cantons du nord-ouest entre Derval et Saint-Nazaire. BOURRIGAUD, René. **Le développement agricole au XIXe siècle en Loire-Atlantique**. Nantes : Chiffoleau, 1994, p. 58.

**8** - Site internet, histoire de Châteaubriant. « Les castelbriantaises du XVIIIe siècle étaient de sacrées « marreunes » », l'épouse aux champs : <http://www.membres.lycos.fr/chateaubriant/> .

**9** - COLOMBEL, M.. **Mémoire sur les terres vaines et vagues de la ci-devant province de Bretagne**. Nantes : Imprimerie Mellinet-Malassis, 1828, p. 53, 58 : des terres vaines et vagues appartenant aux habitants des villages.

**10** - Archives privées Henri de FREMOND, la Galotière, Lusanger.

**11** - BOURRIGAUD, René. **Le développement agricole en Loire-Atlantique au XIXe siècle**. Nantes : Centre d'Histoire du Travail, 1994, 496 p.

**12** - De l'ESTOURBEILLON, Régis. **Les frairies d'Avessac**. Nantes : Imprimerie Vincent-Laforest, 1888.

**13** - TANGUY, Bernard. Cornou, une ancienne paroisse disparue. **Charpiana, Mélanges offerts à Jacques Charpy**. Fédérations des sociétés savantes de Bretagne, 1991, p. 573-578.

**14** - Par exemple le terme « agouvreu », mot d'origine brittonique, également employé dans le breton vannetais, qui signifie dot, est utilisé dans le canton de Derval et ignoré dans les environs de Châteaubriant.

**15** - Archives privées Olivier JUDAIS, Le Surget, Lusanger.

**16** - DELAMARCHE, Albert, POULAIN, Albert. **Pipriac, histoire du patrimoine**. Association Kistinen, 1998, p.155 et 184.

**17** - Dans le nord-ouest du département de la Loire-Atlantique, jusqu'au milieu du XIXe siècle, la plupart des logis paysans sont construits sans fenêtre. Sous l'Empire, Edouard Richer dans son **Deuxième voyage pittoresque dans le département de la Loire-Inférieure** consacré à la forêt du Gâvre [1823] dit « l'intérieur de ces maisonnettes ne répond pas à l'extérieur vous ne pouvez pas vous imaginer plus sombre que la chambre unique où est renfermée toute la famille. Les deux portes construites dans le sens opposé, ordinairement au sud et au nord sont les seules ouvertures de la maison. Il semble que les fenêtres soient des signes de luxe qu'on s'interdit volontairement ». En 1839, Isabeau, propriétaire à Sainte-Reine de Bretagne près de Savenay dit : « une grande pièce en rez-de-chaussée sert à l'habitation de la famille ; deux ou trois lits y sont disposés dans les angles des deux côtés de la cheminée ». Il n'est pas question de fenêtre quelle que soit l'étendue de la pièce. Deux portes vis à vis toujours ouvertes en hiver comme en été laissant pénétrer un peu d'air et de jour », cité par Christine TOULIER dans les « Observations générales du canton de Clisson », dossier d'Inventaire, D.R.A.C. Pays-de-la-Loire.

**18** - Enquête du parlement de Bretagne concernant un projet de navigation sur la Chère, 1625, **Recherches et documents, La Dominelais, le Grand-Fougeray, Mouais, Saint-Anne- sur-Vilaine**. Nantes, 1979, p. 105-110.

**19** - BLOC, Marc, FEBVRE, Lucien. Avènement et conquête du moulin à eau. **Annales d'histoire économique et sociale**, année 7, 1935, 6, p. 557 : « Entre tout le combat fut âpre en Bretagne[...] La fidélité des anciens procédés de broyage semble avoir été répandue beaucoup moins dans la Bretagne occidentale, toute entière de langue celte que dans les campagnes de l'est en grande partie gallo, mais qui alors étaient peut-être les plus pauvres ». MAISARD, **Les banalités en Bretagne**. 1912, p. 142 et suivantes, p. 177. POULLAIN du PARC. **Journal des audiences et arrêts du parlement de Bretagne**, T. II, 1775, p 321 et suivantes.

**20** - MOISAN (Abbé). **Histoire de Sion**, vers 1860, presbytère de Sion.

**21** - **Enquête ATP**, 1944, département de la Loire-Inférieure, monographie 30, commune du Gâvre. Musée des Arts et Traditions Populaires.

**22** - YSABEAU A.. De l'état de l'agriculture en Bretagne. **Journal d'agriculture pratique et de jardinage et d'économie domestique**. 1839, TIII, p. 495 à 508 : « les couvertures en roseau ou, comme on dit ici en rô, ne recouvrant que très imparfaitement ce qui figure un grenier, espace ouvert au vent et à la pluie sans plancher ni lucarne, ni volet ne pouvant par conséquent, servir à loger les grains... ». Cité par Christine Toulier dans ses « Observations générales sur le canton de Clisson ». Cf. note 17.

**23** - MAHEUX, Hubert. Le mobilier des pays sud-armoricains. **303, Recherches et Création**, 1992.